

2^{ème} Congrès de la Coordination Autochtone Francophone
Québec du 17 au 19 octobre 2008

**LE PEUPLE AUTOCHTONE AMAZIGH D'ALGERIE : RESISTANCE EN
PERMANENCE FACE AU DENI IDENTITAIRE ET A LA DECULTURATION**

I- Introduction

La population amazighophone d'Algérie, c'est-à-dire la population qui parle encore la langue amazighe à ce jour, d'après les chiffres non officiels, est comprise entre 20-30% de la population totale qui est estimée à 32,9 millions (recensement de 2006) pour sur une superficie de 2 381 741 km². Ces Amazighs vivent dans trois grandes régions dont chacune d'elles est caractérisées par une variante linguistique amazighe propre à chaque région. Il s'agit de : la Kabylie au nord dont la superficie est de près de 20 000 km² (environ 5 million d'habitants répartis sur 6 départements) ; les Aurès à l'est dont la superficie totale est de 11 000 km² (près de 2 million d'habitants répartis sur 5 départements) ; et le territoire Touareg à l'extrême sud dont la superficie totale est de plus de 1 million km² (environ 500 000 habitants répartis sur 4 départements).

Il existe aussi d'autres aires et îlots amazighophones au nord, à l'Ouest et au Sahara, mais ceux-ci ne dépassent pas quelques dizaines de milliers de personnes. Il est important de signaler, par ailleurs, qu'une partie de la population habitant les régions arabophones est historiquement et culturellement amazighe mais elle est arabisée au fil des années après l'avènement de l'islam depuis 14 siècles.

II- DENI IDENTITAIRE ET DROITS LINGUISTIQUES

La Constitution algérienne adoptée après l'indépendance en 1962 stipule dans son article 3 que « *l'arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat algérien* ».

Après plusieurs années de déni identitaire et linguistique et d'exclusion du fait amazigh, la langue autochtone amazigh obtient son statut de langue nationale dans la Constitution suite à un amendement adopté par l'Assemblée nationale, le 8 avril 2002, dans son article 3-bis qui stipule : « *Tamazight est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variantes linguistiques en usage sur le territoire national* ».

Il est important de signaler que c'est sous la pression populaire (durant les événements du « Printemps noir » de Kabylie de 2001), sociétés civile et politique ainsi que des organisations internationales que le pouvoir algérien avait lâché du lest en réparant partiellement une injustice historique. De ce fait, la reconnaissance partielle de Tamazight dans la constitution algérienne devait être suivie dans la pratique par la mise en place d'instruments juridiques et institutionnels pour sa promotion et son développement.

Mais, malgré cette reconnaissance « semi-officielle » dans la première loi fondamentale du pays, la langue autochtone amazighe n'a toujours pas bénéficié de moyens financiers de l'Etat pour sa promotion et son développement tel qu'il est inscrit dans la constitution, contrairement à la langue arabe, langue officielle qui bénéficie, quant à elle, de tous les moyens de l'Etat.

Après avoir mis en place un Centre national pédagogique et linguistique de la langue amazighe (CNPLET) en 2003, le Conseil du Gouvernement, avait examiné et avalisé deux (2) projets de décrets présidentiels, lors de sa réunion 19 juin 2007, du à savoir :

- Un projet de décret présidentiel portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Académie algérienne de la langue amazighe qui est une institution nationale à caractère scientifique et culturel.

- Un autre projet qui a pour objet de fixer la création, les missions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la langue amazighe qui est une instance nationale.

Ces deux institutions devraient être placées sous la tutelle de la présidence de la République. Mais à ce jour, les deux décrets en question ne sont pas encore adoptés en Conseil des ministres, pour qu'ils soient publiés au *Journal Officiel*, ce qui laisse à se poser des questions sur les véritables raisons de ce retard injustifié pour leur mise en application.

Pire, la première institution créée en 1995, qui plus est, rattachée à la présidence de la République, à savoir le Haut commissariat à l'amazighité (HCA) est laissée au dépourvu depuis le décès de son président en novembre 2004. A ce jour, cette institution fonctionne sans tête

(sans président). Le mandat de ses membres qui est de trois ans, étant expiré depuis 1998 et à ce jour, il n'y a pas eu de renouvellement des membres de cette instance. Le pouvoir veut immobiliser et étouffer dans l'œuf cette institution arrachée grâce au mouvement de boycott scolaire et universitaire observé durant une année dans toute la région de Kabylie (1994-1995).

III. ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE AUTOCHTONE

L'enseignement de la langue autochtone (enseignée à partir de la 4^{ème} année primaire), en vigueur depuis 1995 n'est assuré actuellement que dans environ 7 départements (principalement la Kabylie) au lieu d'être généralisé à travers l'ensemble des régions amazighophones et lui donner les moyens humains et matériels nécessaires. Celui-ci patage toujours dans une phase d'expérimentation aléatoire et durable.

D'après les chiffres rendus publics par la presse (source le quotidien *El Watan*) fournis par le Ministère de l'Education nationale et le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) pour l'année 2006-2007, il y a, en tout, en moyenne, 122 248 élèves pour 655 enseignants à travers 7 départements où la langue amazighe est enseignée dont 631 enseignants exercent dans les trois principaux départements de Kabylie (Tizi Ouzou avec 297 enseignants pour 60155 élèves), Bejaia (222 enseignants pour 29245 élèves) et Bouira (112 enseignants pour 27447 élèves). Pour les autres régions, en dehors de la Kabylie, cela se résume comme suit : Alger (la capitale) : 4 enseignants pour 1643 élèves ; Boumerdes (11 enseignants pour 2541 élèves) ; Khenchela (région des Aures) : 5 enseignants pour 323 élèves ; Tamanrasset (région Touaregs) : 4 enseignants pour 894 élèves.

Des chiffres qui restent insignifiants par rapport à l'enseignement de la langue arabe.

Pourtant, les enseignants de langue amazighe ne manquent pas étant donné que pour l'année 2006, plusieurs diplômés en langue amazighe sortis des deux Universités de Kabylie (deux départements de langue et culture amazighs sont opérationnels en Kabylie depuis 1990) ne trouvent pas de poste de travail faute de postes budgétaires.

Pire encore, le pouvoir algérien veut remettre en cause l'usage de la graphie API (Alphabet phonétique international) dite latine utilisée depuis plusieurs années pour la transcription de la langue autochtone en lui substituant la graphie arabe sous prétexte que la graphie latine véhicule une arrière-pensée francisante et colonisatrice. C'est aussi ce fallacieux prétexte qu'a trouvé le gouvernement algérien pour ne pas adhérer de la Francophonie.

Même s'il existe une graphie originale qui est le Tifinagh, dérivé du libyque ancien, la quasi-totalité des locuteurs et producteurs autochtones amazighs, particulièrement ceux de la région de Kabylie, utilisent et préfèrent la graphie latine pour des considérations historiques, scientifiques et dans le souci d'ouverture sur le monde extérieur. D'ailleurs, le HCA qui est une institution d'Etat chargée de la promotion et du développement de la langue amazigh avait tranché officiellement cette question en faveur de la graphie latine à travers des colloques et séminaires nationaux et internationaux animés par d'éminents linguistes et sociolinguistes. Or, nous assistons aujourd'hui à un levé de bouclier de la part des arabistes au sein du gouvernement par le biais d'institutions pseudo académiques créées dans le but d'imposer la graphie arabe pour la transcription de la langue amazighe.

Un fait inédit dans les annales de l'enseignement des langues mérite d'être signalé. En Algérie, les manuels scolaires destinés aux apprenants de la langue amazighe contiennent des programmes présentés en trois graphies (latine, arabe et tifinagh) laissant le choix aux élèves d'apprécier à leur « goût » l'un des trois supports graphiques. Un élève en bas âge est-il en mesure de faire ce choix ? Cette méthode anti pédagogique n'a pas laissé indifférent les professeurs et parents d'élèves qui ne cessent d'interpeller le Ministère de l'Education sur la question.

Actuellement, le champ linguistique amazigh en Algérie se rétrécit de plus en plus en laissant place à une arabisation féroce, notamment dans les villes. C'est dans le milieu rural et les montagnes que la langue amazighe est préservée contre toute forme d'intrusion. En premier lieu, l'honneur revient à la femme autochtone qui demeure la gardienne de la culture et de la langue ancestrales.

Mais sans être alarmiste, nul ne peut prémunir la langue autochtone amazigh à l'avenir face au danger d'extinction des langues dans le monde à cause de l'influence de la mondialisation et des invasions culturelles si l'Etat algérien ne daigne pas mettre en place une stratégie globale

d'urgence de sauvegarde, de promotion et de développement de cette langue millénaire. Car « une langue ne vaut que ce que valent ses locuteurs » (dixit P. Bourdieu).

IV. PRODUCTION CULTURELLE EN LANGUE AUTOCHTONE :

Dans le domaine audiovisuel, les programmes diffusés à la télévision nationale d'Etat, seule chaîne existante en Algérie, sont en majorité en langue arabe. Par contre, seules quelques tranches horaires sont diffusées en langue autochtone à travers un bulletin d'information et quelques rares émissions culturelles. L'Etat refuse l'ouverture du champ audiovisuel aux investisseurs privés qui n'attendent pourtant que le feu vert du gouvernement pour créer des chaînes privées. Cette ouverture, si elle aura lieu, pourrait certainement ouvrir une brèche pour la diffusion des programmes en langue autochtone amazighe à la télévision.

Pour ce qui est des radios, il existe trois chaînes d'Etat dont l'une d'elle émet ses programmes en langue amazighe (à travers ses différentes variantes linguistiques), ainsi que d'autres chaînes publiques locales qui diffusent les programmes en langues amazighes et arabes. Là aussi, il n'a pas à ce jour de radios privées, malheureusement, les chaînes existantes appartiennent à l'Etat.

Pour ce qui est de la presse écrite en langue amazighe, les rares titres qui ont vu le jour au début des années 1990 ont vite disparu faute de soutien de l'Etat. Aujourd'hui, le seul journal bimensuel privé publié en Kabylie dénommé « Racines », édition bilingue (français – amazigh) après 6 ans d'existence dans le champ médiatique, vient de fermer à cause des problèmes financiers car il n'a bénéficié ni du soutien de l'Etat et ni de publicité institutionnelle. Les industriels issus de la région de Kabylie « hésitent » d'insérer leurs annonces publicitaires par peur d'être ciblés et pénalisés en matière d'impôt par l'administration.

La production littéraire en langue autochtone amazighe bute aussi sur le problème d'édition étant donné qu'il n'existe pas de politique de soutien au livre en Algérie. De ce fait, le livre d'expression amazigh est doublement pénalisé.

Dans le domaine de la production cinématographique, une production filmique d'expression amazighe commence à voir le jour, quoiqu'elle est pauvre et ne bénéficie pas de moyens financiers conséquents.

Depuis 2006, un festival national du film amazigh est institutionnalisé et financé par le ministère de la Culture. La 8^{ème} édition de ce Festival a eu lieu en janvier 2008 à Sétif.

Dans le cadre de la manifestation « *Alger, capitale de la culture arabe* », au cours de l'année 2007 et qui a coûté une somme dépassant 4,5 milliards de Dinars Algériens sur le budget de l'Etat, seulement six (6) films en langue autochtone amazigh ont été financés. Même si cette action est à féliciter, néanmoins, elle présente une arrière pensée dans le sens où le gouvernement veut, à travers cette manifestation, diluer la culture amazigh dans la culture arabe, par ce qu'on appelle la politique d'assimilation.

V- MARGINALISATION

Dans certaines administrations, il est encore interdit, à ce jour, aux Autochtones de donner des prénoms amazighs à leur nouveaux-nés. Les prénoms d'anciens rois et princes Amazighs, sont déclarés par l'administration comme étrangers à l'Algérie car ne figurent pas dans la nomenclature officielle établie par l'Etat algérien. Même si ce problème est moins apparent en Kabylie étant donné que les municipalités sont gérées par les partis d'opposition depuis 1990, mais le zèle des agents de l'administration profitant du laxisme de l'Etat fait que beaucoup de citoyens se sont vu refuser d'inscrire leurs nouveaux-nés y compris dans certaines municipalités de Kabylie.

Il est de même pour les inscriptions sur les panneaux signalétiques et autres enseignes commerciales et administratives en langue amazighe. Même si ceci est toléré en Kabylie, dans d'autres régions amazighophone, par contre, ce n'est pas le cas.

Il y a lieu de signaler que lors des différentes élections (municipales, parlementaires ou présidentielles), le pouvoir central ayant la mainmise sur l'administration en l'instrumentalisant à organiser la fraude électorale à chaque scrutin, fait tout pour confiner les partis à fort ancrage amazigh (RCD et FFS) et les empêcher d'avoir des voix en dehors de leur bastion.

Sur le plan économique, les régions amazighophones souffrent de manque de projets de développement. L'Etat, n'a engagé que quelques projets trompe-l'œil dans ces régions. En Kabylie, c'est grâce à l'apport de l'immigration kabyle (environ 800 000 Kabyles vivent en

France notamment) que la région s'autofinance dans quelques projets tels que l'habitat rural, le commerce, le transport, les services et la petite industrie.

Dans cette région, comme pour le reste du pays, le chômage bat son plein, les fléaux sociaux galopent faute de prise en charge de la jeunesse par l'Etat. Les cas de suicides enregistrés dans certaines localités ces dernières années sont inquiétants. Même s'il y a manque de statistiques fiables, donc ne peut pas avancer de chiffres précis pour quantifier l'ampleur de ce phénomène par rapport à d'autres régions du pays.

Mais, à titre d'exemple, selon un bilan rendu public par les services de la Gendarmerie nationale, au moins 30 personnes se sont suicidées en Kabylie sur les 128 cas enregistrés durant l'année 2007 en Algérie (19 personnes se sont suicidées à Béjaïa et 11 autres dans le département de Tizi Ouzou). Source (Journal *l'Expression* du 8 février 2008). Ce chiffre place les deux principaux départements de la Kabylie en tête des régions du pays où le taux de suicide est le plus élevé.

La situation de la femme amazighe n'est pas spécifique par rapport à celle de la femme algérienne en général. Le poids de la tradition et celui du code de la famille inspiré totalement de la loi islamique (la charia) place la femme dans une position de mineure à vie. La domination masculine en Algérie est visible dans la vie quotidienne dans la société. A titre d'exemple, il y a bien des espaces publics et commerciaux qui ne sont pas accessibles aux femmes à l'instar des marchés hebdomadaires, cafés et autres établissements. Ces lieux ne sont pas interdits, bien évidemment, par des lois de la République, mais c'est dû aux contraintes sociales et à l'auto exclusion sous le poids des coutumes et traditions et de l'ancien code coutumier amazigh. A titre d'exemple, en Kabylie où les villages sont organisés et se réunissent pour discuter démocratiquement des problèmes quotidiens, les femmes, actives et femmes au foyer, n'ont pas le droit d'assister aux assemblées de villages. Cette situation est malheureusement vécue jusqu'à nos jours.

Par contre, le mouvement féministe commence à gagner du terrain depuis quelques années notamment dans les villes où elle participe à la vie associative, syndicale et politique. Mais ceci est loin d'être équitable par rapport à la domination et à la présence masculine dans tous les domaines.

VI- CONCLUSION

En Algérie, malgré la reconnaissance dans la constitution de la langue autochtone amazighe comme «langue nationale», le fait Amazigh demeure marginalisé par les institutions de l'Etat. L'Algérie officielle se déclare « prestigieusement » comme pays Arabe, l'identité amazighe n'est évoquée que dans les discours occasionnels à des fins électoralistes. L'exemple type, néanmoins édifiant, entre autres, est celui des manifestations de l'année 2007 déclarée « Alger, capitale de la culture arabe »...

Le droit d'étudier sa langue maternelle, droit à la culture, etc... sont pourtant consignés dans le pacte international relatif aux droits culturels, sociaux et économiques que l'Algérie a bel et bien ratifié ainsi que dans l'Accord d'association signé avec l'Union européenne en 2001 et tant d'autres textes internationaux ratifiés par l'Algérie. Et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2007 en est un.

Par Mohamed SI BELKACEM

Membre du Bureau de la CAF,

Zone Afrique du Nord,

Amazigh - Algérie

msibelkacem@yahoo.fr